Il est bon de remarquer qu'il n'y a que huit domestiques dans l'établissement : tout l'ouvrage de l'hôp tal — soins des malades, soins du ménage, etc., etc., — étant fait par les religieuses elles-mêmes, afin l'économiser autant que possible.

D'après leur règle, ces dernières consacrent 15 heures sur 24 au travail : exercices religieux, soins des pauvres, travaux manuels, etc, et toutes celles dont la santé le permet veillent les malades pendant la nuit, deux par deux, à tour de rôle.

La Corporation pour qui tout ce personnel se dévoue, et qui n'a jamais donné de secours pécuniaire à l'Hôtel Dieu de Québec, serait la seule à lui imposer des charges onéreuses, si elle exigeait, comme dans le projet actuel, des compensations pour l'eau qu'elle procure à cette Institution.

2º Afin de répondre aux besoins toujours croissants de la Cité, et d'une partie de la Province de Québec, pour doter la ville d'un hôpital capable de rivaliser avec les meilleurs institutions de ce genre dans les autres villes de la Puissance, vos pétitionnaires n'ont pas hésité à contracter un emprunt de soixante quinze mille piastres (\$75,000.00), somme très considérable, si l'on tient compte de leurs revenus ordinaires.

3º Par suite des acquisitions qu'elle a faites, de ses propres derniers, dans les premiers temps du pays, la Communauté de l'Hôtel-Dieu n'a jamais été à charge à la ville. Au contraire, elle a toujours reçu gratuitement les malades de toutes les dénominations: — plus de cent mille (100,000) dans l'espace de deux cent trois ans (203) — on excep'e le premier quart de siècle (les registres de cette période ayant été consumés dans l'incendie), et vingt-cinq années — de 1759 à 1784 — pendant lesquelles l'hôpital fut à peu près exclusivement occupé par les malades et les officiers des troupes anglaises. Les religieuses donnaient alors, de jour et de nuit, leurs soins aux malades, mais les autorités militaires subvenaient généreusement à toutes les dépenses des troupes, même au loyer des appartements.

4º Vos Requérantes se sont toujours fait un devoir de contribuer selon leurs moyens, et avec générosité — on peut le dire — aux entre-prises et aux améliorations publiques : elles ont donné gratuitement le terrain nécessaire pour l'élargissement des rues Claire-Fontaine, de Salaberry et Saint-Jean, du boulevard Langelier, etc. En 1851, elles ont sacrifié un capital de six mille sept cent vingt piaètres (\$6,720.00), représenté par les terrains qu'elle sont accordés gratuitement à la Corporation de Québec, pour le passage des tuyaux de l'aqueduc sur leur terre de Saint-Sauveur.